

Bulletin du Président  
Mars 2009

**Une conférence qui attire !**

Le vendredi 20 février dernier, près de 110 personnes ont pris part au déjeuner-conférence qui se tenait au Domaine Franco de Saint-Henri. Notre conférencier invité était le ministre fédéral des Travaux publics et des Services gouvernementaux, **M. Christian Paradis**. L'événement était organisé en collaboration avec le bureau du député fédéral de Lévis-Bellechasse, **M. Steven Blaney**. Nous remercions d'ailleurs M. Blaney, **Mme Hélène Bernard** et **Mme Véronique Vachon** (à l'accueil) pour leur aide dans la tenue de cet événement qui a connu un franc succès et qui a su attirer autant des gens de Bellechasse-Etchemins que de Lévis et de Québec.

**Un salon qui marche !**

Le même week-end, le Domaine Franco était l'hôte de La Grande Sélection, premier salon de l'emploi dans Bellechasse qui a attiré plus de 1 000 personnes lors des deux jours. Près de 30 entreprises étaient présentes et offraient près de 300 emplois. Voilà une réussite qui laisse présager un retour de l'événement en 2010.

**Le Conseil d'administration maintenant complet**

Nous désirons souhaiter la bienvenue à deux nouveaux venus au sein du conseil d'administration de votre chambre de commerce. Il s'agit de **Madame Lise Laliberté** de Lalimec inc., atelier d'usinage de Saint-Vallier, ainsi que **Monsieur Orens Vaillancourt**, agent immobilier de Sainte-Claire représentant la bannière Century 21.

Notre conseil d'administration est maintenant complet. Dans semaines suivant l'assemblée générale annuelle d'octobre 2008, M. Patrice Bissonnette, directeur général de la municipalité de Beaumont, avait joint le groupe d'administrateurs qui, à la conclusion de cette assemblée, était composée de M. Laflamme à la présidence, de **M. Steeve Lapointe**, 1er vice-président, de **Me Stéphane Dubois**, secrétaire-trésorier, de **Mme Nathalie Roy**, ex-officio, ainsi que de **MM. Daniel Paré, Daniel Lachance, Michel Noël et Dominic Larochelle**, administrateurs.

**La Chambre déménage**

On vous rappelle que depuis le vendredi 13 février dernier, les bureaux de la Chambre de Commerce de la MRC de Bellechasse sont établis au sous-sol de l'église de Saint-Gervais, dans l'ancien local occupée par la députée de Bellechasse, **Mme Dominique Vien**, lors de son premier mandat. Les nouvelles coordonnées de la Chambre de commerce sont les suivantes : 225A, rue Principale, Saint-Gervais, Qc, G0R 3C0. Le nouveau numéro de téléphone est le (418) 887-4075 et le numéro de télécopieur est le (418) 887-4074. L'adresse de courriel est [info@ccbellechasse.ca](mailto:info@ccbellechasse.ca).

**Premier souper des donneurs d'ordre/dégustation bières et saucisses**

Une nouvelle série de conférences intitulée « Souper des donneurs d'ordres » sera lancée le 1er avril prochain au Centre communautaire de Saint-Lazare. Les soupers des donneurs d'ordres ont pour objectif de permettre aux membres de la Chambre de commerce de côtoyer les plus importants employeurs de Bellechasse. En contrepartie, ces derniers profiteront de l'occasion pour présenter leurs entreprises respectives, informer les membres et les non-membres de la Chambre des contrats pouvant leur être offerts en sous-traitance, notamment. Pour cette première, le conférencier invité sera **M. Gilles Pelland**, directeur des projets spéciaux chez Baldor/Maska (Pouliès Maska) de Sainte-Claire.

Cette soirée sera agrémentée par une autre nouveauté, une dégustation de bières et saucisses réalisée en

collaboration avec la brasserie La Barberie de Québec, la Saucisserie de Lévis et **M. Frank Weissmuller**, chef-proprétaire du restaurant Le St-Clair de Sainte-Claire. La dégustation de bières et saucisses précèdera la conférence de M. Pelland. Un souper de type «Octoberfest» sera ensuite servi aux convives. Les personnes qui souhaitent prendre part à cette première édition des soirées des donneurs d'ordres de Bellechasse peuvent le faire en communiquant au (418) 887-4075 ou par courriel à [info@ccbellechasse.ca](mailto:info@ccbellechasse.ca). Les billets sont en vente au prix de 40 \$ pour les membres de la Chambre et de 50 \$ pour les non-membres. Ces prix incluent les taxes.

### **Un mois d'avril occupé**

Après notre souper des grands donneurs d'ordres du 1er avril, notons que trois autres activités d'importance sont à l'agenda du mois d'avril. Le 17 avril, nous vous invitons à un déjeuner conférence M. Bastien Larouche, directeur d'usine chez Teknion Roy & Breton de Saint-Vallier. Cette rencontre s'inscrit dans notre nouvelle série des grands donneurs d'ordres de Bellechasse et aura lieu à la Salle paroissiale de Beaumont. La fiche d'inscription vous sera acheminée sous peu. Vous pouvez aussi visiter notre site Internet [www.ccbellechasse.ca](http://www.ccbellechasse.ca) pour obtenir plus de détails.

Le 24 avril, nous organisons un déjeuner conférence/réseautage avec la députée ministre de Bellechasse, **Mme Dominique Vien**. La rencontre aura également lieu à la salle paroissiale de Beaumont et ce, à compter de 8 heures. Mme Vien nous parlera de son ministère et, espérons-le, des mesures inscrites dans le nouveau budget provincial qui sera déposé au cours du mois de mars. Là encore, la fiche d'inscription vous sera acheminée sous peu. La fiche d'inscription est incluse avec cet envoi. Veuillez toutefois prendre note que si un événement majeur devait empêcher Mme Vien d'être présente, l'activité sera annulée et nous vous en informerons.

Puis, le 25 avril, ce sera le Symposium Énergies 2009, événement qui se déroulera au Centre socioculturel de Saint-Gervais et ce, de 8 h 30 à 15 h 30. Différents conférenciers de renom viendront nous parler des nouvelles sources d'énergies renouvelables que sont l'énergie solaire et éolienne, la transformation de la biomasse forestière et agricole, le biodiesel, la géothermie, etc. Un spécialiste d'Hydro Québec viendra nous parler du programme Mesurage Net. Le président d'honneur et conférencier invité sera nul autre que **M. Louis Fortier**, océanographe, professeur à l'Université Laval qui est aussi responsable scientifique du brise-glace de recherche *Amundsen* et directeur scientifique du Réseau de centres d'excellence ArcticNet voué à l'étude de l'Arctique canadien côtier en mutation. Pour plus d'information et inscription : [www.symposiumenergie.com](http://www.symposiumenergie.com). Consultez aussi la fiche d'information incluse dans cet envoi postal.

### **Célébrons les 50 ans de la Chambre**

En octobre prochain, notre Chambre de Commerce célébrera ses 50 années d'existence. Un comité travaillera à l'organisation de ces festivités. Si vous souhaitez vous impliquer ou si vous avez du matériel (documents d'archives et autres) pouvant nous aider, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

### **Le congrès de la FCCQ à Saint-Georges en 2010**

La Fédération des Chambres de Commerce du Québec a annoncé, au cours des derniers jours, que la Chambre de commerce de Saint-Georges avait été retenue comme Chambre de commerce hôte du Congrès provincial de 2010. Nous saluons nos amis de Saint-Georges, qui sont membres de la Chambre de Commerce régionale Chaudière-Appalaches, et les assurons de notre appui dans la réalisation de ce mandat.

### **LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU**

## **QUÉBEC AFIN D'APPORTER UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES POUR FAIRE FACE À LA CRISE FINANCIÈRE**

### **PROGRAMME SERRÉ : PROGRAMME SPÉCIAL DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **C'est quoi ?**

Une mesure temporaire (2008-2009 et 2009-2010) de soutien aux entreprises ;  
Plutôt que de réduire les heures de travail ou de procéder à des mises à pied temporaires pour faire face au ralentissement de leurs activités, ce programme spécial fournit aux entreprises l'occasion d'utiliser la réduction des heures de travail pour développer les compétences et la qualification de leur personnel en prévision de la reprise ;  
Enveloppe disponible : 25 M \$ pour le Québec.

#### **Entreprises visées :**

Entreprises touchées par le ralentissement des activités de leur secteur et qui, autrement, procéderaient à des réductions d'heures de travail ou à des mises à pied temporaire ;  
Toute entreprise, sans égard à la masse salariale, sans égard au secteur d'activité économique, mais une priorité est accordée au secteur manufacturier.

#### **Activités admissibles :**

Formation de base ;  
Formation liée aux activités de l'entreprise et favorisant le développement des compétences et de la qualification de l'employé.

#### **Personnel visé :**

Salariés à l'emploi de l'entreprise qui pourraient être visés par une mise à pied temporaire ou par une réduction de leur temps de travail, sans égard à la fonction de travail occupée.

#### **Barèmes financiers :**

150 \$ / heure pour le formateur, y compris ses frais de déplacement et de séjour  
20 \$ / heure / participant à l'activité y compris les avantages sociaux, les frais de déplacement et de séjour  
le matériel pédagogique  
maximum de 100 000 \$ par entreprise.

#### **Où s'adresser ?**

Service aux entreprises au Centre local d'emploi ou à la Direction régionale d'Emploi-Québec.

### **MESURE DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

## **C'est quoi ?**

Une mesure de soutien technique et financier d'Emploi-Québec afin d'aider les entreprises à mieux identifier les besoins de formation de leur personnel et de mettre en œuvre les activités de formation et de les évaluer.

## **Entreprises visées :**

Touts types d'entreprise, sans égard à la taille ou au secteur d'activités.

## **Activités admissibles :**

Activités qui permettent d'identifier les besoins de formation et/ou d'élaborer un plan de formation ;  
Les activités de formation en institution scolaire ou en milieu de travail ;  
Les activités de formation doivent être qualifiantes, aller au-delà du simple entraînement à la tâche ;  
N.B. : les activités de formation rendues obligatoires à la suite de l'adoption d'un règlement ou d'une loi ne sont généralement pas admissibles aux subventions offertes par la mesure de formation d'Emploi-Québec.

## **Aide financière :**

Une subvention pouvant couvrir 50 % des dépenses de formation, y compris le salaire des employés dégagés à des fins de formation, selon les mêmes barèmes que ceux du programme SERRÉ.

## **Où s'adresser ?**

Services aux entreprises au Centre local d'emploi ou à la direction régionale d'Emploi-Québec.

N.B. Dans le cadre du Pacte pour l'emploi (du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale), du Plan d'action Éducation, emploi et productivité (du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) et des Mesures pour renforcer l'action du Québec (du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles), des sommes additionnelles ont été octroyées afin :

- De pouvoir offrir des mesures de formation à un plus grand nombre d'entreprises ;
- De pouvoir constituer des groupes de formation plus petits (surtout dans les régions périphériques) ;
- D'offrir des aides particulières pour les immigrants, les « assistés sociaux » et les personnes handicapées.

## **Programme RENFORT**

### **C'est quoi ?**

Programme de fonds de roulement et d'investissement visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes ;  
Garantie de prêt ou un prêt d'Investissement Québec.

### **Entreprises visées :**

Les entreprises **performantes** de tous les secteurs d'activité économique du Québec, y compris les entreprises à but non lucratif et les coopératives, à l'exception des entreprises des secteurs

suivants : l'agriculture primaire, l'immobilier, l'exploration minière, la vente au détail et tout autre secteur assimilable à la vente au détail ainsi que le secteur forestier. (Les entreprises du secteur forestier sont couvertes par un autre programme qui leur est spécifiquement destiné).

**Et plus spécifiquement, l'entreprise qui :**

Elle est en exploitation depuis au moins trois ans ;

De façon générale, a généré des fonds positifs pour au moins deux des trois dernières années d'exploitation. De plus, le cumul des fonds générés au cours des trois dernières années doit être positif ;

Démontre que ses problèmes de liquidités sont temporaires et présente de bonnes perspectives de rentabilité ;

Exerce ses principales activités au Québec.

**Projets admissibles :**

Acquisition d'équipement ;

Amélioration du fonds de roulement, y compris le refinancement de dettes (à certaines conditions).

**Financement admissible :**

Prêt ou garantie de prêt : minimum 250 000 \$, maximum 15 M \$ (10 M \$ pour les refinancements), selon les modalités suivantes :

La durée maximale de la garantie de prêt ou du prêt accordés par Investissement Québec est de 10 ans ;

L'entreprise peut obtenir un moratoire d'au plus trois ans sur le remboursement du capital, dans le cas d'une garantie de prêt, ou sur le remboursement du capital et des intérêts capitalisés, dans le cas d'un prêt ;

La garantie de prêt est de 70 % de la perte relative à un prêt (50 %, s'il s'agit d'un projet visant le refinancement de dettes, à certaines conditions) ;

Le montant du prêt accordé ou garanti par Investissement Québec peut couvrir jusqu'à 100 % des dépenses liées au projet ;

Les sûretés habituelles sont exigées et sont fonction du financement ;

Les commissions d'engagement et les honoraires d'Investissement Québec s'appliquent et dépendent du projet et de l'entreprise.

**Où s'adresser ?**

Communiquer avec un conseiller d'Investissement Québec au 1 888 322-6466.